

# Chargées et chargés de cours vous voulez...

- commencer ou compléter un doctorat ou une maîtrise?
- rédiger un article scientifique, un livre ou un chapitre de livre?
- faire de la recherche-crédation?
- participer à un stage de perfectionnement ici ou à l'étranger?
- développer du matériel pédagogique innovant?

**Dates limites pour le dépôt  
d'un projet :**

**1<sup>er</sup> juin, 15 novembre  
et 15 mars**

**Pour accéder au formulaire**

[www.sccc.ulaval.ca/  
perfectionnement/](http://www.sccc.ulaval.ca/perfectionnement/)



**Syndicat des chargées et chargés  
de cours de l'Université Laval**

# Le fonds de perfectionnement de longue durée

vous offre la possibilité de réaliser votre projet en vous accordant **TEMPS, ARGENT et POINTAGE**

Le montant maximal par session équivaut à celui d'une charge de cours de 45 heures !

Pour plus d'informations, voir le **chapitre 19 et l'Annexe J** de la convention.

[www.scccul.ulaval.ca/  
convention\\_collective](http://www.scccul.ulaval.ca/convention_collective)

**Vous avez des questions?  
Contactez le comité des  
relations du travail (CRT)**

**418 656-2202**

[crt@scccul.ulaval.ca](mailto:crt@scccul.ulaval.ca)

Lundi au vendredi, 9 h-12 h  
et 13 h-16 h 30



Syndicat des chargées et chargés  
de cours de l'Université Laval